

# ADMISSION à La Prépa des INP

## Profils de candidats et statuts spéciaux

### Qui peut candidater à La Prépa des INP ?

Compte-tenu du nombre de places limité offert par La Prépa des INP, la priorité est donnée aux candidats passant le baccalauréat pendant l'année en cours.

#### Peut candidater :

1. **Lycéen préparant le bac français 2022, inscrit dans un lycée français en France ou dans un lycée français à l'étranger (homologué AEFÉ uniquement), ou préparant le Bachibac ou Abibac (bac bi-national),**
2. **Lycéen francophone préparant le bac français 2022, mais dans un lycée NON homologué AEFÉ,**
3. **Lycéen francophone inscrit dans un établissement étranger en dernière année d'une scolarité scientifique à dominante mathématique physique, et préparant un bac scientifique étranger 2022,**
4. **Lycéen francophone préparant un bac scientifique européen 2022.**

#### Ne peut PAS candidater :

1. Elève inscrit en classe préparatoire scientifique (CPGE MP, MPSI, PCSI, BCPST...), ou en premier cycle d'école d'ingénieur en 5 ans, en IUT/BUT, en Licence scientifique, que ce soit en 1<sup>re</sup> année ou en 2<sup>e</sup> année.
2. Elève préparant un bac autre que les bacs mentionnés ci-dessus, français ou étranger.

*Si vous relevez de l'un des cas cités précédemment, il ne vous est pas possible de candidater à La Prépa des INP.*

#### Cas dérogatoires soumis à l'avis de la direction de La Prépa des INP :

1. **Etre en première année** dans l'enseignement supérieur français dans une filière **autre** que les sciences de l'ingénieur (ex. Prépa santé PASS uniquement - LAS scientifique NON éligible), Prépa littéraire ou économie..., L1 droit, architecture, commerce..., ou séjour à l'étranger avec un projet spécifique), **avoir suivi l'EDS Maths en première et terminale ainsi qu'un deuxième EDS scientifique, avoir obtenu le bac 2022 avec la mention très bien, et souhaiter se réorienter vers les sciences de l'ingénieur.**
2. **Avoir obtenu le bac série "STI2D" en 2022 ET valider un parcours CPES**

Page suivante : statuts spéciaux

## **Candidature des statuts spéciaux SHN ou AHN** (Sportifs ou Artistes Haut Niveau)

### **Le dispositif proposé**

Afin d'allier pratique d'une activité de haut-niveau et études, vous pouvez bénéficier d'un statut particulier et d'un aménagement de votre scolarité à La Prépa des INP, si vous remplissez les conditions d'éligibilité.

### **L'obtention du "statut spécial" implique :**

- La signature d'un contrat d'objectif entre l'étudiant, la Prépa des INP, le club (pour les sportifs haut niveau) ou le conservatoire (pour les artistes).
- Le suivi personnalisé tant au niveau pédagogique qu'au niveau de l'activité pratiquée.
- La possibilité de soutien et de contrôles individualisés.
- L'aménagement du cursus sur 3 années : vous n'êtes pas regroupé dans une section spéciale Statuts Spéciaux". Durant votre scolarité, vous faites partie intégrante de 2 promotions consécutives et vous êtes totalement immergé dans la vie quotidienne de La Prépa des INP.

Les sites proposant l'aménagement pour les SHN et pour les AHN sont :  
Grenoble et Nancy ; ainsi que Valence et Clermont-Ferrand au cas par cas.  
Pas d'aménagement possible dans les autres sites.

Si plusieurs sites vous intéressent pour la pratique de votre sport ou art, vous les devez les classer par ordre de préférence (sur la fiche de renseignements, voir ci-dessous)

NB : Vous devez vous assurer que vous sélectionnez bien ces sites dans votre liste de vœux sur Parcoursup.

Télécharger :

Fiche de renseignement SHN

Fiche de renseignement AHN

## **Etes-vous éligible au statut SHN ou AHN ?**

3 choses à faire par les candidats au statut SHN ou AHN

- Sur parcoursup cocher la demande d'aménagement et remplir le questionnaire
- Sur la plateforme RANKINP, déposer un dossier avec fiche de renseignement spécifique à La Prépa des INP, CV et justificatifs
- Sur certains sites (Grenoble université notamment) s'inscrire sur la plateforme interuniversitaire

### **Informations spécifiques concernant les SHN**

Si vous n'êtes pas sur liste ministérielle, demandez par mail si votre niveau de pratique est éligible à :  
[candidater@la-prepa-desinp.fr](mailto:candidater@la-prepa-desinp.fr)